REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

DECRET N° 339 / PR/MFAEP-DB

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°292/PCM/MI du 21 octobre 1960, portant création des Départements et des Sous-Préfectures ;

VU le Décret N°342/PR du 1er septembre 1966, portant dénomination des six département de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°64-15 du 11 août 1964, portant attributions et organisation des conseils généraux ;

VU la Loi N°64-17 du 11 août 1964, portant organisation municipale ;

VU l'Ordonnance N°50/PR/MISDN/CRN du 30 septembre 1966, relative aux comités départementaux, aux comités de sous-préfecture et aux comités urbains de rénovation nationale ;

VU le Décret N°254/PR/MFAE-DB du 24 juin 1966, portant approbation du budget primitif - exercice 1966 - du Département du Zou ;

Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Est approuvé l'Avis N°2/66 en date du 25 août 1966 du Conseil Départemental du Zou, relatif au collectif du budget départemental - exercice 1966 - arrêté aux sommes ci-après :

TITRE I - SOUS-PREFECTURES

Recettes ordinaires :

QUATRE VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE francs ..... 82.478.593 Fr

Recettes extraordinaires :

SOIXANTE MILLIONS CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE CINQ francs ..... 60.179.465 Fr

Soit au total ..... 142.658.058 Fr

Dépenses ordinaires :

QUATRE VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE francs ..... 82.478.593 Fr

Dépenses extraordinaires :

SOIXANTE MILLIONS CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE CINQ francs ..... 60.179.465 Fr

Bohicon, arrêtés aux sommes ci-après :

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

Recettes ordinaires :

VINGT MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE TROIS CENT CINQ francs ..... 20.592.305 Fr

Recettes extraordinaires : -

Soit au total ..... 20.592.305 Fr

Dépenses ordinaires :

VINGT MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE TROIS CENT CINQ francs ..... 20.592.305 Fr

Dépenses extraordinaires : -

Soit au total ..... 20.592.305 Fr

TITRE III - REGIE D'ELECTRICITE D'ABOMEY-BOHICON

Recettes ordinaires :

QUATRE MILLIONS NEUF CENT VINGT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE francs ..... 4.920.296 Fr

Recettes extraordinaires : -

Soit au total ..... 4.920.296 Fr

Dépenses ordinaires :

QUATRE MILLIONS NEUF CENT VINGT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE francs ..... 4.920.296 Fr

Dépenses extraordinaires : -

Soit au total ..... 4.920.296 Fr

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 3 Octobre 1967

par le Président de la République,

Général Christophe SOGLO

pour le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan absent, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Tourisme, chargé de l'intérim :

Pascal CHABI KAO

le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Philippe AHO

Ampliations : PR 4 - SGG 4 - MFAEP 6 Ministères 10 - DB-DC-CF-Trésor 8 - CS 6 - DAI 2 - Préf.du Zou 4 - IAA 1 Rec.Dépt.4 - Cir.Urb.Abomey 4 - DGAJL 2 Dépt.Rén.1 - Com.Urb.Rén.1 - JORD 1.